

L'an deux mil huit, le trois avril, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André DIETTE, Maire. Tous les conseillers étaient présents.

Monsieur CUGUEN a été élu secrétaire

Approbation du conseil municipal du 21 Mars 2008

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu du conseil du 21 Mars 2008.

Délégations au Maire

Selon l'article L-1222 du code général des collectivités territoriales afférent aux différentes délégations permises au maire, il a été décidé par le conseil municipal d'annuler les alinéas 2, 5, 7, 12, 13, 18,19, 21, 22 du dit article. L'alinéa 20 a été aménagé en limitant à 10% l'augmentation d'un montant initial engagé dans la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal telle que définie lors du budget prévisionnel. Les délégations au maire votées par le conseil municipal sont consultables en mairie.

Indemnités du maire et de ses adjoints

Il a été convenu par l'ensemble du Conseil Municipal que les indemnités du maire s'élèveront à 17% de l'indice 1015 de la fonction publique. Celles de ses deux adjoints sont de 6,60% du même indice.

Vote des quatre Taxes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a maintenu les 4 taxes (Taxe d'habitation, Taxe foncier bâti, taxe foncier non bâti, taxe professionnelle) aux valeurs de l'an passé.

Vote des subventions

Le Conseillers et conseillères municipaux ont voté à l'unanimité les subventions suivantes pour :

- Système D (Cantine) : 2800 €
- Comité des fêtes : 1500 €
- Centre Social : 610 €
- Anciens Combattants : 250 €
- ASBVO : 110 €

(Association pour la sauvegarde de la basse vallée de l'Ourcq)

- CAUE : 125 €

(Organisme à vocation urbaniste)

Création d'une taxe de 4 % pour la fourniture d'électricité de la commune

Un vote de 10 voix pour et une abstention entérine la décision de créer une taxe de 4 % sur la facture EDF en vue d'un renforcement de l'installation électrique communale

Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles

Le conseil municipal a voté un taux de prélèvement à 6,66% en faveur de la commune sur le montant d'une vente de terrains nus rendus constructibles.

Revalorisation des tarifs de la salle communale des fêtes.

A l'unanimité, le conseil Municipal a voté une revalorisation locative de la salle des fêtes :

Cette dernière passe d'un montant de 106 € à 125 € pour les habitants de Neufchelles et de 350 € à 380 € pour des locataires extérieurs.

Budget Prévisionnel

Le conseil Municipal a voté à l'unanimité le Budget primitif pour l'année d'exercice 2008.

Droit à la formation

Il a été voté par l'ensemble du conseil Municipal une ligne budgétaire de 1500 € au droit à la Formation.

Les commissions

Dix commissions ont été créées concernant :

Les Travaux, les Affaires Scolaires, les listes Electorales, les Affaires Sociales, La Lutte contre l'Incendie, Le bulletin d'Information, La Sécurité Routière, Les Appels d'Offres, Les Biens Communaux et Les jeunes/Associations.

La liste des conseillers constituant les différentes commissions est consultable en mairie.

Questions Diverses.

- Mr Cuguen a été mandaté par le conseil municipal pour s'informer des raisons de la suppression d'une classe sur le regroupement scolaire et les possibilités de s'y opposer si nécessaire.
- Une étude de faisabilité a été décidée pour l'aménagement des espaces verts.
- Une mise en non valeur de dette a été voté à l'unanimité par le conseil Municipal.
- Une personne sera embauchée à durée déterminée pour assurer l'intérim du poste de secrétaire de mairie ; Madame Christelle MERDRIGNAC est actuellement en arrêt maladie.
- Une personne sera embauchée pour l'entretien de la mairie.
- Mr Gilles Smorodintzeff a été chargé de la révision des abonnements téléphoniques de la mairie et de faire une étude sur les tarifications d'assurances concurrentes afin de limiter le montant payé en la matière par la municipalité.